Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Phénol

Code du produit : S1223, S1252

Autres moyens d'identifica-

tion

: Acide carbolique, Hydroxybenzène, Phénol, Phenyl hydroxyde

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisé comme intermédiaire de synthèse chimique.

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs professionnels.,Ce produit ne doit

pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.,Ne pas utiliser dans la fabrication ou la préparation de produits alimentaires, pharmaceu-

tiques ou cosmétiques.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Corrosion cutanée : Catégorie 1B

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2 (Reins, Foie, Peau, Système respiratoire, Coeur)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H227 Liquide combustible.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Peau, Système respiratoire, Coeur) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12 5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.0

800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

appropriés.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Phénol 108-95-2

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
phénol	108-95-2	<= 100

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9

Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Conseils généraux

: NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

En cas d'inhalation

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la peau

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. NE PAS ATTENDRE. Les sauveteurs doivent EVITER TOUT CONTACT DIRECT. Les sauveteurs doivent porter des vêtements de protection et des gants durant les secours des patients dont la peau a été contaminée par du phénol. Il est critique de décontaminer la peau au plus vite. Pour éliminer le phénol d'une petite partie du corps contaminée (10% ou moins, par exemple un doigt, une main ou un bras), enlever tout vêtement contaminé et nettoyer rapidement de façon répétée avec du coton trempé dans du PEG-300 ou PEG-400 (polyéthylène glycol-300 ou 400). Si possible, immerger la partie contaminée directement dans du PEG-300 ou PEG-400. Si une surface plus importante du corps a été contaminée, ôter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés sous une douche d'eau tiède coulant doucement. Au boût de quelques minutes, décontaminer les zones affectées en les nettoyant de façon répétée avec du PEG-300 ou PEG-400 . Si le PEG-300 ou PEG-400 ne sont pas disponibles, ne pas attendre pour enlever les vêtements contaminés et rincer les zones affectées à l'aide d'eau tiède coulant doucement pendant au moins 60 minutes. NE PAS INTERROMPRE LE RINCAGE. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel. Mettre les vêtements et objets contaminés dans un double sac pour élimination. Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas d'ingestion

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la

4 / 25 800001001034

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui rincer la bouche et lui faire boire 1/2 à 1 verre d'eau pour aider à diluer le matériau. Ne pas faire boire de liquides à une personne somnolente, victime de convulsions, ou inconsciente. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le phénol peut être rapidement absorbé à travers la peau, provoquant un empoisonnement systémique et éventuellement la mort.

Le phénol possède des propriétés anesthésiantes locales, et peut provoquer un endommagement important avant qu.une douleur ne soit ressentie.

Corrosif pour la peau.

Un contact avec la peau peut provoquer des brûlures chimiques, des rougeurs, des gonflements, et un endommagement tissulaire.

Corrosif pour les yeux.

Le contact peut provoquer des lésions occulaires sérieures telles que des brûlures, douleurs, opacification de la surface de l'oeil, inflammation de l'oeil et peut provoquer une perte permanente de vision.

L'ingestion de produits chimiques corrosifs peut provoquer douleurs et brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac suivies de vomissements et de diarrhées.

Des brûlures et des déchirures de l'oesophage et de l'estomac sont possibles.

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Une altération des reins peut être indiquée par des modifications de l'aspect ou de la production d'urine, des douleurs lors de l'urination ou dans le bas du dos, ou un oedème général (tuméfaction due à une rétention de fluide).

Une altération du foie peut être indiquée par une perte d'appétit, une jaunisse (couleur jaunâtre de la peau et des yeux), de la fatigue, des saignements ou des courbatures et parfois des douleurs et une tuméfaction dans l'abdomen supérieur droit. Une altération du coeur peut être mise en évidence par une respiration courte, et dans les cas sévères, par un collapsus (arrêt cardiaque).

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les symptômes peuvent varier en fonction de l'agent. Ils peuvent aller d'un effet corrosif local jusqu'à l'implication générali-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

sée des systèmes, y compris le système respiratoire, le système circulatoire, le système nerveux central (SNC) et peu-

vent entraîner la mort.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

L' absorption à travers la peau peut se produire par suite

d'une exposition prolongée ou répétée.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

: Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre

peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Le produit ne brûle pas sauf s'il est préchauffé.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

: Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combi-

naison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Rester au vent et hors des zones basses.

Eviter un contact avec la peau.

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Assurer la continuité électrique de tous les équipement par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si fondu, faire solidifier par le froid.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard.

Ne pas utiliser d'eau en jet.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Une élimination adéquate doit être évaluée sur la base du statut réglementaire de ce produit (se référer à la rubrique 13), la contamination potentielle de l'utilisation et d'un déversement accidentel ultérieurs, et les réglementations régissant l'élimination dans la zone locale.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Ventiler le poste de travail afin de respecter les valeurs limites d'exposition.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

éviter le contact : Aluminium

zinc

Eviter un contact avec des agents fortement oxydants, le

cuivre et les alliages de cuivre.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9

Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Eviter un contact avec l'hypochlorite de calcium.

Transfert de Produit

: Les lignes doivent être purgées à l'azote avant et après transfert de produit. Des serpentins à vapeur peuvent être utilisés comme moyen de chauffage. Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Conditions de stockage sures

: Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Autres données

: Un système fixe et sûr de sprinklers/arroseurs doit être instal-

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs seront pourvus d'un système de récupération des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée.

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants dans les lieux où les conditions ambiantes peuvent produire des températures de manutention inférieures au point de congélation/d'écoulement du produit.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent

l'application de précautions et procédures strictes.

Celles-ci comprennent l'autorisation de travail, le dégazage des réservoirs, en utilisant un harnais et des lignes de survie,

ainsi qu'un appareil respiratoire.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Acier inoxydable

Matière non-appropriée: Alliages d'alumium., Cuivre, Zinc., Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, éviter le cuivre, les alliages de cuivre et le zinc., Pour les conduites et les connexions, éviter le cuivre, les alliages de cuivre et le

zinc., Caoutchoucs naturel et synthétique.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12 5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09

800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
phénol	108-95-2	TWA	5 ppm	ACGIH
		TWA	5 ppm 19 mg/m3	OSHA Z-1

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
phénol	108-95-2	Phénol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	250 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

: Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche. Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les

mesures appropriées comprennent :

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Là où un equipement de protection respiratoire est exigé, utiliser un masque intégral.

dilliser un masque integral.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques

(Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Protection des mains Remarques

: La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. Dans les cas

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9

Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Viton. Caoutchouc Butyle. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants gu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour résister à la chaleur).

Protection des yeux

: Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et écran facial.

Protection de la peau et du corps

: Quand il existe un risque d'éclaboussures ou durant le nettoyage des déversements accidentels, utiliser une combinaison résistante aux substances chimiques munie d'une capuche intégrée et des gants résistants aux substances chimiques. Sinon, utiliser un tablier et des gants à manchettes

résistants aux substances chimiques.

Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du

12 / 25 800001001034

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version 5.9 Date de révision: 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour

résister à la chaleur).

Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants

thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour ré-

sister à la chaleur).

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utili-

sation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exi-

gences de la réglementation sur la protection de

l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en rubrique 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant

tout rejet dans les eaux de surface.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Cristaux blancs en dessous de 109°F/43°C. Liquide limpide

lors de la fusion.

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Phénolique, douce

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

Seuil olfactif : < 0.05 ppm

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

: Typique 40.7 °C / 105.3 °F

Point/intervalle d'ébullition : 181 °C / 358 °F

Point d'éclair : 79.4 °C / 174.9 °F

Méthode: Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 8.6 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 1.5 %(V)

Pression de vapeur : 0.35 kPa (50 °C / 122 °F)

Densité de vapeur relative : 3.2

Densité relative : 1.1

Méthode: ASTM D4052

Densité : 1,071 kg/m3 (20 °C / 68 °F)Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Modéré

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: < 1.47

Température d'auto-

inflammation

: 716 °C / 1321 °F

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 3.6 mPa,s (50 °C / 122 °F) Méthode: ASTM D445

< 50 mPa,s (41 °C / 106 °F)

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : 3.4 mm2/s (50 °C / 122 °F)

Méthode: ASTM D445

1.1 mm2/s (100 °C / 212 °F) Méthode: ASTM D445

2.6 mm2/s (60 °C / 140 °F) Méthode: ASTM D445

4.2 mm2/s (41 °C / 106 °F) Méthode: ASTM D445

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

Conductivité : 3.5 µS/cm à 50 °C / 122 °F

Méthode: ASTM D-4308

Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Poids moléculaire : 94.1 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

Réagit avec les oxydants forts.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter : Exposition à l'air.

Exposition à la lumière solaire.

Ne pas stocker ou manipuler dans des équipements en aluminium à des températures supérieures à 120°F (48,9°C).

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision:

5.9 2023-04-05

Numéro de la FDS: 800001001034

Date d'impression: 2023-04-12

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Aluminium

zinc

Eviter un contact avec des agents fortement oxydants, le

cuivre et les alliages de cuivre.

Eviter un contact avec l'hypochlorite de calcium.

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les

produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

Le contact avec la peau et avec les yeux est la principale voie d'exposition, bien qu'une exposition puisse avoir lieu par inhalation ou suite à une ingestion accidentelle.

Ce produit pénètre rapidement dans la peau intacte et les yeux, sous forme d'un liquide ou d'un brouillard, produisant des brûlures sévères.

Toxicité aiguë

Composants:

phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat): 340 - 530 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, femelle): > 900 mg/m3

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: Aérosol

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE Remarques: Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, femelle): 660 mg/kg bw

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Toxique par contact avec la peau.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12 5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.0

800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

phénol:

Espèce: Lapin

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Un contact avec un matériau chaud peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner un en-

dommagement de la peau et/ou une cécité permanents.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

phénol:

Espèce: Lapin

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 405 de l'OCDE

Remarques: Provoque une grave irritation des yeux.

Un contact avec un matériau chaud peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner un endommagement de la peau et/ou une cécité permanents.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

phénol:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 406 de l'OCDE Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

phénol:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

: Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

: Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 487 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

Mutagénicité sur les cellules

germinales - Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

phénol:

Espèce: Rat, (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 453 de l'OCDE Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

IARC Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

phénol:

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 414 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

phénol:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

phénol:

Organes cibles: Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Remarques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Rein: peut provoquer des lésions rénales. Foie: peut provoquer des lésions du foie.

Système respiratoire : a provoqué une respiration difficile chez l'animal.

Cour : peut provoquer des lésions cardiaques.

Toxicité à dose répétée

Composants:

phénol:

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 451 de l'OCDE

Organes cibles: Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 412 de l'OCDE

Organes cibles: Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale

Méthode: Données bibliographiques

Organes cibles: Reins, Foie, Peau, Système nerveux central

Toxicité par aspiration

Composants:

phénol:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

Information supplémentaire

Composants:

phénol:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'éco-

toxicologie de produits similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

phénol:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8.9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Très toxique.

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Très toxique.

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 61.1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Nocif

Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC (Mrigal (Cirrhinus mrigala)): 0.077 mg/l

Durée d'exposition: 60 d

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les crusta- : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.46 mg/l

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

cées(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 16 d

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : CI50 (Nitrosomonas): 21 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Nocif

Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Composants:

phénol:

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C Remarques: Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: < 1.47

Composants:

phénol:

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Facteur de bioconcentration (FBC): 17.5 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Contient des composants potentiellement bioac-

cumulables.

Mobilité dans le sol

Composants:

phénol:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Autres effets néfastes

Composants:

phénol:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12 5.9

2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

> Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 2312

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PHÉNOL FONDU

Classe : 6.1 : 11 Groupe d'emballage **Etiquettes** : 6.1 Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1671

Nom d'expédition des Na-: PHENOL, SOLID

tions unies

Classe : 6.1 Groupe d'emballage : 11 Etiquettes : 6.1

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 2312

Nom d'expédition des Na-: PHENOL, MOLTEN

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

tions unies

Classe : 6.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 6.1
Polluant marin : non

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y
Type de bateau : 2
Nom du produit : Phenol

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

5.9

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2023-04-05 800001001034 Date

Date d'impression: 2023-04-12 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

14.11.2014

PICCS : Listé

TCSI : Listé

TSCA : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines: (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Phénol

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-04-12

5.9 2023-04-05 800001001034 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

14.11.2014

données de sécurité des fournisseurs de matériel, les bases de données

CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2023-04-05

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR